

ANNEXE 3

Le modèle d'attestation ci-dessous est mis à disposition des pétitionnaires pour répondre à l'exigence du règlement du PPRI du Bassin de Cahors de fournir une attestation dans le cadre des projets d'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) simple ou complexe avec réduction de vulnérabilité. La forme de l'attestation n'est pas imposée, ce document constitue un modèle qui peut être adapté.

ATTESTATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE / DE L'ARCHITECTE SUR LA BONNE PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS SON PROJET

1- Identification et coordonnées de l'architecte du projet ou de l'expert

Nom/Raison sociale :

Coordonnées :

2- Identification du projet

Nature du projet :

Numéro du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme :

Adresse / parcelle(s) concernée(s) par le projet :

Zonage réglementaire du PPRI :

3- Identification de la catégorie de projet pour les Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) (zonage O4 ou Ru uniquement)

☐ Opération simple

☐ Opération complexe

4- Engagement

Je soussigné, _____, maître d'ouvrage du projet mentionné ci-dessus, certifie que :

- le projet a fait l'objet d'une étude préalable, réalisée par un architecte du projet ou un expert, qui m'a été remise (titre, date de l'étude et identité de l'auteur) :

----- ;

- l'étude préalable contient une analyse conclusive et argumentée menée sur la base de la grille multi-critère transmise en annexe 2, démontrant la réduction de vulnérabilité à l'échelle de l'opération d'aménagement ;

- le projet réduit la vulnérabilité entre la situation initiale et finale post projet

Fait à _____, le _____

Signature